

Mairie de Ceyzérieu

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2015

-Présents : Reuter Bernard, Keller Myriam, Bouchot Alain, Brochet pierre, Borda Marie-France, Deslandes Patrick, Druguet Agnès, Faure Thierry, Jambon-Scheffer Ariane, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Nanterme Bernard-Pierre, Rey Jean-marc, Desbuissons Catherine,

-Absent : Luc Jacquemoud

M. Deslandes est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Il est accepté à la majorité (1 abstention)

Point 1 : Travaux accessibilité bâtiments communaux, Mairie.

Les Conseillers décident de reporter la discussion à un prochain Conseil extraordinaire, arguant du fait que les documents de la société Cosinus nécessaires au débat ont été reçus trop tard. La question sera donc débattue le jeudi 18 juin à 20 heures, sachant que les travaux doivent être commencés avant le 27 août 2015.

Monsieur le Maire fait remarquer l'urgence du dossier et les risques de perte de la subvention de 18 000€. Madame Keller précise que Mr Gomez attaché parlementaire de Mr Abad doit intervenir auprès des services de la Préfecture pour une prolongation du délai.

Remarques sur l'accessibilité des toilettes de l'école pour les personnes à mobilité réduite, Monsieur le Maire interviendra auprès de la CCBS.

Point 2 : Avenant au contrat de l'agent de la Salle des fêtes.

Vu la charge de travail, le contrat de Mr Quenin Sébastien passe de 2h hebdomadaires à 3 heures. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. le Maire à l'unanimité.

Point 3 : Renouvellement des contrats employés de la cantine garderie.

Mme Janucci ayant fait valoir ses droits à la retraite pour la rentrée prochaine, il convient de modifier le contrat liant Mme Barbier à la Commune. Celui-ci prend fin le 05/07/2015. Un nouveau contrat annualisé à durée déterminée sera instauré à compter du 06/07/2015 jusqu'au 31/12/2015.

Mme Barbier sera chargée de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Points 4 et 5 : Règlements et tarifs de la grande et de la petite Salle des fêtes.

Une commission a travaillé sur le sujet et en particulier sur la réciprocité Mairie-utilisateurs en matière d'obligations. Il s'avère que les frais de chauffage de la salle sont très élevés. Il a été envisagé la pose d'une minuterie qui pallierait l'oubli d'éteindre ledit chauffage.

Les nouveaux tarifs (frais de chauffage dissociés de la location) seront applicables dès le 01/07/2015 sans rétroactivité pour les contrats signés avant cette date.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les règlements intérieurs et la grille de tarifs de locations à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le bilan financier de l'année écoulée.

TARIFS 2015

Délibération du Conseil municipal en date du 05/06/2015

* Tarifs applicables à compter du 01/07/2015

Grande salle des fêtes

Tarifs 2015 *	1/2 journée	24heures	48 heures	chauffage
Habitant de Ceyzérieu	50.00 €	100.00 €	160.00 €	
Extérieur à Ceyzérieu	50.00 €	200.00 €	280.00 €	50.00 €
Association de Ceyzérieu	50.00 €	100.00 €	160.00 €	Forfait
Association extérieure	50.00 €	200.00 €	280.00 €	obligatoire du 01/10 au 30 /04 Quelle que soit la durée
Location sonorisation		25.00 €		
Caution obligatoire		1000.00 €		

PETITE SALLE DES FETES

Tarifs 2015	24heures	48 heures	chauffage
Habitant de Ceyzérieu	30.00 €		
Extérieur à Ceyzérieu	60.00 €		
Association de Ceyzérieu	gratuit	gratuit	compris
Association extérieure	50.00 €		
Caution obligatoire		300.00 €	

Point 6 : Décision modificative n° 1 du budget de la Commune.

Il s'agit de payer les sommes dues (3000 €) pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en forme et le suivi de la modification du PLU au compte 202.

Soit transfert de crédits du compte 2315 au compte 202

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

Point 7 : Travaux sur le réseau d'eau.

M. Bouchot expose l'état des lieux en ce qui concerne la recherche de fuites sur le réseau : une recherche de fuite est en cours sur la route de Talissieu.

En ce qui concerne la pose des compteurs de sectorisation, la société SODEVAL a programmé les travaux en septembre.

Un dossier d'appel à projets a été déposé auprès de l'agence de l'eau pour la mise en place de la radio-relève. L'obtention d'une subvention reste incertaine.

Point 8 : Voirie

marquage et signalisation

M. Bouchot donne des explications sur les travaux à venir.

Pour des raisons budgétaires, il a été envisagé de séparer les travaux en deux lots.

Le lot 1 concerne tout ce qui tourne autour de la sécurité des abords de l'école ainsi que des points de ramassage des enfants par les bus scolaires (marquage vertical et horizontal) ;

Quelques détails :

- marquage sous forme de dépose-minute sur le parking de l'école ;
- sens unique instauré sur ce parking ;
- rectification et extension de la zone 20 mixte ;
- sens de circulation inversé rue du Cercle ;
- transformation en voie piétonnière du passage entre l'école et l'église ;
- aménagements à la Croix-du-Mort, à Avrissieu-le-Haut, à Chavoley et à Sammissieu pour les bus scolaires et leurs usagers.
- cheminement piétonnier à Aignoz ;
- stop au bas de la rue des Artisans ;
- pose d'un miroir au bas de la rue de Croulet.....

Devis SES (signalisation) : 1940 € TTC

Devis PROMARK (marquage) : 3485 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces propositions à l'unanimité, sous réserve du moins-disant financier.

Réfection routes

- rue du Cercle
- rue des Artisans pour sa partie basse

La communauté de communes (CCBS) ne nous a toujours pas communiqué la date de début des travaux. Ceci devient inquiétant et une demande de report en septembre devra être envisagée s'il y a le moindre risque d'interférence avec la période du festival ARTZEBOUILLES

Terrain de basket

Il s'avère que la réfection du terrain de basket de la Gavinière pose des problèmes. S'il doit être homologué par le comité départemental de l'Ain en vue de la saison prochaine, il conviendrait de le re-surfacer totalement. Des devis sont en cours.

Radar pédagogique

L'analyse des données enregistrées par le radar pédagogique prêté par la CCBS (communauté de communes Buguey-Sud) montre que moins de 3 % des véhicules sont au-dessus de la vitesse maximum autorisée.

La mise en place de points lumineux supplémentaires sur la route de Senoy pour sécuriser le cheminement des piétons est programmée.

Point 9 : Tri sélectif.

Suite à une réunion de travail avec le Sivom Bas-Bugey concernant le rendement des collecteurs de tri sélectifs sur la Commune de Ceyzérieu, Mme Keller communique les chiffres donnés par le SIVOM.

- La Gavinière représente 51 % de la collecte du tri sélectif ;
- Ardosset 9 % ;
- Avrissieu-le-Bas 18 % ;
- Aignoz 8 % ;
- Chavolet 14 %.

A la demande des utilisateurs et des riverains du parc de la Gavinière, le Sivom propose une nouvelle implantation des conteneurs :

- déplacement des conteneurs d'Aignoz sur le parking du cimetière
- déplacement des conteneurs d'Ardosset sur le bord de la route départementale (ancien emplacement)
- une nouvelle implantation serait créée au carrefour de Senoy, sur la route départementale N. 83

Les deux derniers points doivent faire l'objet d'une autorisation auprès de l'agence routière.

Mme Borda insiste sur le fait qu'il faudrait « habiller » les conteneurs pour ne pas polluer visuellement le paysage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces propositions à l'unanimité.

Point 10 : Devis.

Dégradations autour du terrain de basket : suite au dépôt de plainte à la gendarmerie, le montant estimé des travaux s'élève à 11 452,75€ (rideaux de fer, peintures pour couvrir les tags et le noir de fumée sur les murs suite à tentative d'incendie, piliers du préau, chasse d'eau, ...)

L'assurance ne prend pas en charge ces dégradations.

M. Deslandes se fait confirmer que plainte a été déposée par M. le Maire auprès de la Gendarmerie de Culoz contre les auteurs de ces dégradations. Il se pose la question de savoir combien de temps encore ces incivilités vont rester impunies. Il dit son écœurement d'avoir constaté la destruction de deux nids d'hirondelles sous le balcon de la Mairie qui se trouvaient là depuis de très longues années.

Le Conseil Municipal demande au Maire de prendre un arrêté précisant les modalités d'utilisation du terrain de basket.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition et cette disposition à l'unanimité.

Point 11 : Urbanisme.

*** Certificats d'urbanisme**

- Maître Alain DEMONTES, parcelle G 215, « L'Épinette », CU informatif, en cours d'instruction

*** Déclarations préalables**

- M. D'ORGEVAL-DUBOUCHET Michel, parcelle D 1311, Avrissieu-le-Haut, Clôture, dossier incomplet en date du 07/05/2015 ;

- M. BOUCHOT Alain, parcelle H 173, rue de Croulet, Abri de jardin, dossier incomplet en date du 28/05/2015 ;

- M. LABRUYERE Patrick, parcelle C 141, (les trois chapeaux) Grande Rue, Changement de destination : commerce en habitation, en cours d'instruction ;

- Mme DUMAY Danielle, parcelle B 1277, Aignoz, Agrandissement d'un balcon en terrasse, en cours d'instruction ;

*** Permis de construire**

- M. et Mme AYLANC, parcelle H 180, Route de Saint Martin, Construction maison individuelle, dossier incomplet en date du 18/05/2015 ;

- M. et Mme BADER-COURRIOUX, parcelle D 1427 et D 1428, Avrissieu-le-Bas, Aménagement des combles et création d'ouvertures en toiture, en cours d'instruction ;

*** Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, parcelle C 137, C 138 et C141, (les trois chapeaux) une réunion de travail spécifique sera organisée.**

Monsieur le Maire précise qu'aucune somme n'a été prévue au budget communal concernant ce projet.

Point 12 : Questions diverses.

Mme Keller informe le Conseil que l'inauguration de la nouvelle école, de la garderie-cantine et des 4 logements locatifs aura lieu le **samedi 20 juin** prochain :

- à partir de 9 heures 30 : portes ouvertes à toutes et à tous ;
- à 10 heures 30 : spectacle des enfants fréquentant la cantine scolaire ;
- à 11 heures : inauguration officielle et vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare le Conseil municipal terminé. Il est 22 heures 50.

Le Maire, Bernard REUTER



B. Reuter

